



Voies navigables: DROIT D'ALERTE

FORCE OUVRIERE, défendra demain face à la Ministre avec conviction le statut de Service à Compétence Nationale (SCN) pour que les agents des Services de Navigation puissent préserver leurs missions, leurs statuts et leurs régimes indemnitaires.

F.O a proposé lors de la réunion du 20 mai (CF infos/FEETS du 23/05/2011): la création d'un Service à Compétence Nationale regroupant tous les Services de Navigation parallèlement au maintien du statut pour l'EPIC en le plaçant sous l'autorité du Directeur du SCN (pour unifier la gestion)

Quelles garanties dans un Établissement Public (EP) Administratif ou Sui Generis tel que proposé par l'administration : **AUCUNE**, un juge ou les parlementaires, « d'un coup de stylo » pourront transformer l'EPA ou Sui Generis en EPIC

Demain ? : quid après la période transitoire :

- de l'évolution de carrière des personnels (concours, examens,...)
- gestion des droits des fonctionnaires et OPA (congé de maladie CMO, CLM, CLD, Accident de service, ...)
- des accords sur l'ARTT et les dispositions particulières des personnels d'exploitation
- (PTETE, ISH, Sujétions spéciales, ...)
- de la représentativité des personnels (CAP, CTP, CLHS, CLF, CLAS, ...)
- des prestations ministérielles collectives ou individuelles (Aides familiales, allocation handicap,...)
- etc..

Nous savons tous maintenant comment ces établissements (EP) équilibrent leurs comptes (ex : FRANCE TELECOM). Cette recette est connu de tous :

- Ne plus recruter de fonctionnaires ou d'ouvriers d'état mais recruter des contractuels ou des saisonniers
- Obliger les fonctionnaires à prendre le statut du privé
- Couper dans la masse salariale afin de réduire les coups de fonctionnement, cela passe par la maîtrise du régime indemnitaire et des effectifs.
- Recentrer les activités et les missions sur les secteurs dites rentables
- Avoir une réduction drastique des effectifs : par le biais de l'automatisation à outrance, la télégestion, la télésurveillance tant sur le grand gabarit sur sur le petit gabarit
- Conditionner l'offre de service sur le petit gabarit à une aide financière des collectivités territoriales (déjà asphyxiées)
- Externaliser les missions d'exploitation et toutes les missions non rentable
- Utiliser la loi mobilité pour déplacer les personnels
- Mutualiser des fonctions supports
- Abandonner l'ingénierie au profit de cabinets privés
- Recourir aux entreprises privées de la conception à la réalisation pour les travaux sur les ouvrages

FORCE OUVRIERE prendra ses responsabilités, seul l'intérêt des agents compte.

Contre ce projet de destruction du service public qui n'a qu'une logique budgétaire où l'intérêt des citoyens n'a plus sa place seul le rapport de force est de nature à faire reculer le gouvernement

Nous vous tiendrons informer suite à la réunion au Cabinet qui se tiendra le 25 mai 2011.